

2C INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 bis rue Colbert
91320 WISSOUS
988 699 955 RCS EVRY

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 16 DECEMBRE 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 16 décembre,
A 11 heures,

Monsieur Carmelo CIPRIANO,

Associé Unique de la société 2C INVEST,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture du premier exercice social et à la modification corrélative de l'article 19 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Carmelo CIPRIANO, Associé Unique, décide de modifier la date de clôture du premier exercice social pour la fixer au 31 décembre 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 19 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

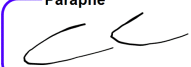
« ARTICLE 19 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2026. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Paraphe


De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Carmelo CIPRIANO

Signé par :

24E661CF2DEC4C5...